

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19668 - 76ÈME ANNÉE

## Après le Prix Nobel de la Paix décerné au Programme alimentaire mondial

### Appel à renforcer la solidarité dans la lutte contre la faim

Les progrès enregistrés dans la lutte contre la faim dans le monde sont constamment remis en cause par les conflits et le changement climatique. L'attribution du Prix Nobel au Programme alimentaire mondial montre que la cause de la lutte contre la faim est élevée au plus haut point. Mais pour accélérer la victoire contre la faim, un monde plus solidaire est nécessaire.

Le 9 octobre dernier, le Prix Nobel de la Paix a été attribué au Programme alimentaire mondial. Réagissant à l'information, le directeur du PAM, David Beasley, fit cette déclaration :

« Chacune des 690 millions de personnes touchées par la faim dans le monde aujourd'hui a le droit de vivre en paix et sans souffrir de la faim. Aujourd'hui, le Comité Nobel norvégien a attiré l'attention du monde entier sur ces personnes et sur les conséquences dévastatrices des conflits. Les chocs climatiques et les pressions économiques ont encore aggravé leur situation. En ce moment même, une pandémie mondiale aux conséquences désastreuses sur les économies et les communautés conduit des millions de personnes supplémentaires vers la faim. Le prix Nobel de la paix ne récompense pas uniquement le PAM. Nous travaillons en étroite collaboration avec des gouvernements, des organisations et des partenaires du secteur privé dont l'engagement pour venir

en aide aux personnes souffrant de la faim et vulnérables est égal au nôtre. Sans eux, nous ne pourrions mener à bien nos missions. Nous sommes une agence opérationnelle et le travail quotidien de notre personnel est guidé par nos valeurs fondamentales d'intégrité, d'humanité et d'inclusion.

Là où il y a un conflit, il y a la faim. Et là où il y a la faim, il y a souvent un conflit. Aujourd'hui, nous rappelons que la sécurité alimentaire, la paix et la stabilité vont de pair. Sans la paix, nous ne pouvons pas atteindre notre objectif global de faim zéro ; et tant qu'il y aura la faim, nous n'aurons jamais un monde en paix. »

### Croissance de la population et changement climatique

Tout près de nous à Madagascar, les effets de la sécheresse sont dramatiques, c'est la famine. Cette situation se répète chaque année, rappelant que le changement climatique produit déjà ses effets.

C'est en effet au moment où l'espèce humaine atteint un nombre de spécimens sans précédent, plus de 7 milliards avec la perspective de plus de 10 milliards, qu'elle doit faire face à un phénomène dont une partie d'entre elle est responsable : le changement climatique.

En Europe et en Amérique du Nord, la

transition démographique appartient au passé. Quand elle s'est déroulée dans ces pays, ces derniers ont pu gérer en créant des colonies de peuplement qui ont quasiment éradiqué les peuples premiers en Amérique et en Océanie. Cette croissance démographique a aussi alimenté celle d'une industrie qui a commencé à polluer l'atmosphère avec les conséquences que nous subissons aujourd'hui.

### Devoir de solidarité de l'Occident

Les famines causées par la sécheresse et les inondations qui anéantissent les cultures vivrières sont des phénomènes climatiques extrêmes. Leur répétition découle d'un dérèglement climatique initié par l'Occident quand cette région du monde lança sa Révolution industrielle.

Dans ces conditions, selon le principe de la responsabilité commune mais différenciée, les pays occidentaux ont un devoir de solidarité envers les victimes du changement climatique. C'est une des revendications portées par les pays en développement, qui demandent que l'Occident se soumette à la justice climatique et contribue à un fonds pour que les victimes du changement climatique puissent avoir les moyens de s'adapter tout en développant leur économie pour sortir de la grande pauvreté.

M.M.

## **Crise budgétaire dans les communes : constat et propositions d'un rapport parlementaire -3-**

### **« L'Etat a encouragé le traitement social du chômage, contribuant à mettre les communes en situation de risque »**

Après le « poids des dépenses de personnel », suite du rapport publié en décembre 2019 par deux parlementaires, Georges Patient, sénateur de Guyane et vice-président de la Commission des Finances du Sénat, et Jean-René Cazeneuve, député du Gers et président de la délégation aux collectivités territoriales. Les deux rapporteurs soulignent que le fait pour les maires de répondre favorablement aux incitations de l'État à embaucher des contrats aidés pour participer au traitement social du chômage a mis les communes en situation de risque. Sans oublier le fait qu'à La Réunion, la précarité est la norme : 76 % des agents font un travail de fonctionnaire titulaire sans en avoir le salaire ni la sécurité de l'emploi.

« La reconnaissance des contraintes pesant sur les gestionnaires publics locaux outre-mer, en particulier les majorations de traitement, ne doivent pas dissimuler les dérives rencontrées dans certaines collectivités, régulièrement soulignées par les chambres régionales des comptes. Le taux d'administration, qui permet de mesurer le niveau des effectifs, confirme l'accentuation de la suradministration dans la fonction publique territoriale outre-mer.

Cette situation résulte de politiques incitatives à l'embauche, en particulier les contrats aidés, mais aussi de choix politiques locaux.

La Cour des comptes avait déjà pointé en 2011 les incohérences d'un État signant d'une main des

plans de redressement incitant à la maîtrise salariale et d'une autre, des conventions de développement d'emplois aidés qui, à échéance, étaient souvent pérennisés.

Les politiques publiques de l'Etat ont en effet joué pour une incitation à l'embauche qui, dans le contexte ultramarin, s'est avérée particulièrement déstabilisatrice. Conçus dès l'origine comme un moyen de lutter contre le chômage de masse, les contrats aidés mis en place à partir de 1984 ont été déployés massivement dans les collectivités sous l'impulsion, et parfois l'insistance, de l'Etat. »

« Or comme l'a souligné le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, « on constate un lien certain entre le taux de chômage et le taux des contrats aidés dans chaque région. Celles aux plus forts taux de chômage (DOM-TOM, Hauts de France) ont le plus fort taux d'emplois aidés ». La tendance est ancienne. A La Réunion en 2002, 11,1 % des personnes en âge de travailler ont bénéficié d'un contrat aidé, 6,1 % en Guyane et 4,8 % dans les Antilles. La moyenne nationale s'établissait à 2,6 %. Elle a fluctué sans jamais régresser jusqu'en 2017. Ainsi, au 1er janvier 2017, à la Réunion, 26,7 % des agents territoriaux étaient en contrat aidé, contre 4,6 % sur l'ensemble de la France.

**« Dépendance de nombre de familles aux contrats aidés »**

L'écart avec la métropole s'est en conséquence accentué depuis 2007, l'évolution des effectifs dans les DROM étant systématiquement plus rapide qu'en métropole, en particulier à partir de 2012. Dans un contexte de chômage outre-mer, le recours massif aux contrats aidés a conduit à la mise en place d'un mécanisme largement décrit par les responsables locaux lors des auditions de la mission : en l'absence de perspective sur le marché de l'emploi, la dépendance de nombre de familles aux contrats aidés a rendu leur interruption difficile à assumer, induisant dans la durée une demande de transformation en CDI puis de titularisation.

**« Ce schéma est pleinement institutionnalisé »**

Dans certaines collectivités, ce schéma est pleinement institutionnalisé et fait l'objet d'accords avec les représentants syndicaux des personnels. Les orientations nationales favorisant la résorption de la précarité dans la fonction publique ont par ailleurs contribué à accentuer cet effet domino.

Seule La Réunion a maintenu une structure d'emploi atypique où les contractuels représentent près de 75 % des personnels communaux (contre 37 % en moyenne dans les DROM et 19 % en métropole) sans titularisation massive.

## La crise sanitaire permet d'éviter de coûteux déplacements et favorise le télétravail des élus

# Aucun élu de Polynésie au Congrès des maires à Paris : exemple suivi à La Réunion ?

Aucun élu de Polynésie ne participera au Congrès des maires prévu à Paris fin novembre. Le motif invoqué est la crise sanitaire liée à la COVID-19. Ce geste va-t-il inspirer les élus réunionnais, compte-tenu des nombreuses critiques relatives à la participation d'importantes délégations.

Aucun Polynésien ne sera présent au prochain Congrès des maires de France organisé traditionnellement à la fin du mois de novembre à Paris. C'est ce qu'indique une communication sur un réseau du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie :

« Suite à la recrudescence des cas de covid en métropole et en Polynésie française, ainsi qu'au renforcement des mesures sanitaires, le Président du SPCPF a décidé d'annuler la participation du SPCPF au congrès des maires de France organisé par l'AMF et de reporter la traditionnelle mission institutionnelle permettant de rencontrer les partenaires de l'hexagone (ministères, AMF, CNFPT...) à 2021. »

Le motif invoqué est donc la crise sanitaire. Mais force est de constater que la crise COVID a amené

d'importants changements dans l'organisation d'assemblées. La dernière Assemblée générale de l'ONU s'est déroulée en visioconférence. Ce fut le cas aussi du sommet du G20, ainsi que de conseils de l'Union européenne. Ceci confirme qu'il est possible de tenir une réunion impliquant des participants issus de plusieurs continents sans avoir à faire venir d'importantes délégations sources de dépenses financières, et qui ne montrent pas l'exemple quant à la lutte contre la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La COVID-19 donne donc l'opportunité aux élus polynésiens d'éviter un coûteux déplacement.

Cet exemple inspirera-t-il les élus réunionnais ?

### Sommes-nous moins que les Polynésiens ?

Chaque année, le Congrès des maires est l'occasion d'un débat sur la participation d'élus réunionnais. Dans le passé, des délégations pléthoriques avaient en effet jeté le discrédit sur l'objectif réel du déplacement payé par le contribuable. En effet, au moment où se tient le Congrès de l'Association des maires de France, les grands

magasins parisiens sont déjà à l'heure de la grande fête de la consommation de la dernière semaine de décembre, d'où une suspicion.

Les maires ont d'ailleurs pris l'habitude de travailler de cette manière. La réunion hebdomadaire des maires avec le préfet pour faire le point sur l'épidémie de COVID-19 à La Réunion se tient en utilisant des moyens de communication pour éviter les déplacements.

Dans ces conditions, en quoi la présence d'élus de La Réunion serait indispensable à ce Congrès des maires ? Sommes-nous moins que les Polynésiens ?

*M.M.*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

Zistoir pou rakont dsi galé :

## Lo gran bataye, rant Binan épi kanaye-promyé morso

Zordi ankò mi domann dann mon kèr pou kosa Binan, garson pti-Bénoi épi kanaye, garson Poisson rouj la bataye konmsa konm lo shien, dimansh an dimansh an dimansh-troi dimansh de ran. Poitan l'afèr l'avé mal komansé : tout demoun Boi d'nèf téi atann.

Inn la pèr ! L'ot i krin !

Poitan Binan lété for. Tayé konm son papa an larzèr é an kostodir, mé téi mank ali in pé la longuèr. Kanaye pou sa par lété long : pa in kass papaye san golète konm l'avé in pé dann tan, mé inn bone grandèr kant mèm. Si nout dè éro, té pa pressé pou komans bagar, l'antouraz lété pressé pou larg la sos. Mé o – fon si Binan, promyé garson Pti Bénoi l'avé son rézon pou déklansh bagar é si ! Kanaye-dézyèm garson Poisson Rouz l'avé galman tout son rézon pou déklansh la guèr nou lété konm dovan la lign d'orizon : ofiramézir ou i raprosh ofiramézir li éloign. Mi pans lé dé lété plito dyézèl ké loto karbiran sansa l'aviyon a réaksyon.

Konm mi di azot l'antouraz lété pressé oir nout dè shanpyon a l'ouvraz. Désèrtin i di dann la limyèr la tranblad la lanp pétrol sansa la bouzi-ankor aple la la bouzyèk - l'avé diskisyon dsi diskisyon pou oir kansa va fini par alé o ron. Lé vré sa lété

pa dè kok bataye pou alé o ron, mé lété a popré parèye... Bann zansien l'avé komans shamélé, épi sète afèr-la téi okip lo kartyé dopi tro d'tan astèr Si l'avé pou dékoud, téi falé dékoud é plto to ké tar.

Mèm lo prète kan li téi vien dann kartyé pou son mès par somène, téi mank pa alé o nouvèl. Kansa bataye-la va komansé ? Kisa na pli d'shans rant in shanpyon é l'ot ? Zot i pans tout lé dé famiy i sava pa mélanj-mélanjé-la ? Diréktèr lékol li osi té drolman intérése par l'afèr mé san prann parti pars inn konm l'ot lo dé shanpyon lété son zélèv dann la klass fin d'étid é li l'avé in l'amityé égal pou inn konm pou l'ot. Bann gro blan dann zot zoli kaz téi intéréss l'afèr galman.

Mé inn la pèr, l'ot i krin !

Pou pété bataye va pété, mé kan ozis pèrsonne téi koné pa. Sépa si lo dèshanspyon zot mèm l'avé in l'opinyon la dsi. Zot koèr téi mont konm lo blan d'zèf an nèz, mé pa d'in kou, palyé par palyé, dousman, dousman.

Promyé bout la fini-somenn proshène dézyèm bout

*Justin*